

Vendredi 13 septembre 2013
Journée formation et découverte
à Marseille (voir p. 7)

LE JOURNAL DE L'IFEI - N°49 - JUILLET 2013

Le Cercle

Institut Français de l'Expertise Immobilière



Quand vous lirez ces lignes vous serez certainement en vacances ou en passe de rentrer. Permettez-moi de vous souhaiter de bonnes vacances. En effet, ce début d'année 2013 n'a pas été simple pour la sphère immobilière en France et la prestations de services en particulier. Malgré cela nos 5^e Assises ont été un nouveau succès et ont consacré cet événement comme le grand rendez-vous annuel des experts en évaluations immobilière et de ceux qui s'intéresse ou utilise notre métier régulièrement.

Les difficultés que nous traversons notamment en terme d'honoraires trop compétitifs pourront être atténuées si nous continuons de façon volontariste à autoréguler notre profession. C'est ce nous avons fait en mettant en place depuis 2008 des dispositifs de certification qui commence à être populaire auprès de nos clients. La Charte de l'expertise en évaluation immobilière est un second pilier qui conforte notre démarche méthodologique.

Il reste à nous unir quel que soit notre univers d'intervention (judiciaire, agricole et foncier, amiable...) au sein d'un Registre des experts qui permettra de mieux nous identifier et nous compter. Plus que jamais l'Union va faire la force. Bonnes vacances à tous.

Claude Galpin, Président de l'IFEI

5^e Assises de l'Expertise (jeudi 27 juin 2013)

EXP David Jouannet
Membre de l'IFEI

Avec maintenant sa 5^e édition, à date fixe en fin de premier semestre, les Assises de l'Expertise sont devenues un événement incontournable et de référence pour l'expertise immobilière. Preuve en est, la présence pour la seconde année consécutive de Business Immo, leader média de l'industrie immobilière, aux côtés de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière (IFEI) pour l'organisation de cette journée, mais surtout la participation d'environ 170 personnes venues écouter des intervenants de grande qualité, ainsi que l'édition d'un nouveau hors-série dédié à l'expertise immobilière comprenant plus de 400 experts en évaluation immobilière.

Après l'ouverture de ces 5^e Assises par **Claude Galpin**, Président de notre Institut, présentant la journée à venir et notamment son déroulement suivant un nouveau format, c'est **Gaël Thomas**, Directeur de la rédaction de Business Immo qui prit la parole afin d'énoncer la question qui servit de fil directeur à cette matinée, *Quel immobilier demain face aux mutations sociales ?* Cette interrogation fut abordée autour de deux tables rondes qu'il anima.

La première table ronde tenta de répondre à cette question en étudiant les perspectives à l'horizon 2040 au travers de la démographie avec **Gérard-François Dumont**, démographe et professeur à la Sorbonne, de la sociologie avec **Alain d'Iribarne**, directeur de recherche au CNRS et président du comité scientifique d'Actinéo, puis de l'économie avec **Hakim El Karoui**, associé chez Roland Berger France.

.../... Suite p.2



Gaël Thomas, Gérard-François Dumont, Alain d'Iribarne, Hakim El Karoui

La seconde table ronde analysa les conséquences de ces évolutions sur les actifs immobiliers avec **Gilbert Emont**, senior advisor à l'IEIF, **Christophe Kullmann**, directeur général à la Foncière des Régions, puis **Jérôme Le Grelle**, président de Convergence – CVL.

Pour clôturer cette matinée très riche en idées et analyses, nous passâmes de la philosophie à la comptabilité, soit un choc assez brutal pour certains d'entre nous, s'agissant de la remise des propositions des experts immobiliers et des commissaires aux comptes concernant l'application des IFRS 13. Ainsi, **Mike Morris**, membre éminent de notre Institut et Président de Jones Lang LaSalle expertises, fit un rappel des points clés puis **Dominique Ledouble**, président de la Fédération Française des Experts en Evaluation, rappela l'actualité de ces derniers mois. Enfin, **Guillaume Potel**, associé chez Mazars, évoqua les grands principes de la norme IFRS 13 et l'évaluation de la juste valeur des actifs immobiliers.



Gaël Thomas, Christophe Kullmann, Gilbert Emont, Jérôme Le Grelle



Mike Morris, Guillaume Potel, Dominique Ledouble, Claude Galpin

Cette année, l'après-midi fut organisé en quatre ateliers traitant de différents thèmes principaux, dont voici les synthèses pour deux d'entre eux.

Atelier n° 1 : la Charte de l'expertise - Retours d'expériences sur la nouvelle pondération des surfaces commerciales

Les 5^e Assises de l'expertise immobilière ont été l'occasion, dans le cadre de ses ateliers participatifs, d'un premier retour d'expérience sur la nouvelle pondération des surfaces commerciales établie par **Christian Dubois**¹ et **José Martins**².

Cet atelier de travail a réuni près de 25 personnes et l'assemblée était composée principalement d'experts.

Il a tout d'abord permis de faire un état des principales modifications de la nouvelle pondération des surfaces commerciales figurant dans la 4^e édition de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière parmi lesquelles :

- une simplification du nombre de méthodes de pondération en ne retenant plus que deux méthodes (la méthode commune de pondération

des surfaces de commerce établie par les principaux cabinets de conseils et la méthode des experts de justice) ;

- une convergence des deux méthodes pour les surfaces de magasins jusqu'à 400 m² de surface de vente portant aussi sur les zones de profondeur (zone A jusqu'à 5 m) et les coefficients de pondération ;

Cet atelier a également été l'occasion de divers échanges dont les principales conclusions sont les suivantes :

- a) les participants se sont réjouis que les deux méthodes de pondération concernant les surfaces de vente de petits magasins (jusqu'à 300 m²) ne posent plus de difficulté, les coefficients de pondération étant très proches et ne conduisant qu'à un écart relatif ;
- b) a contrario, les deux grilles de pondération concernant les magasins de moyennes surfaces (300-400 m² à 1.500 m² de surface de vente) présentent encore des divergences dont l'application peut conduire à des écarts sensibles de pondération ;
- c) une insuffisance de communication de la 4^e édition de la Charte de l'exper-

tise en évaluation immobilière et de la méthode de pondération auprès des utilisateurs et des commercialisateurs de surfaces commerciales.

Les conseils de l'immobilier commercial n'étant pas informés des travaux de la nouvelle Charte, certains d'entre eux continuent d'appliquer leur propre méthode de pondération des surfaces, ce qui ne favorise pas une transparence des valeurs locatives.

Afin que la pondération des surfaces commerciales de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière puisse être adoptée par le plus grand nombre, une campagne de communication s'avère indispensable après que les petits ajustements nécessaires auront été apportés.

L'IEIF a saisi le Comité de la Charte de cette problématique.

1 Directeur général de la société Cushman & Wakefield et l'un des principaux instigateurs en 1998 et 2000 de la méthode commune de pondération des surfaces de commerces regroupant les principaux conseils en immobilier commercial.

2 Expert immobilier près la Cour d'appel de Paris et membre du groupe de travail sur la pondération des surfaces commerciales lors de la mise à jour de la 4^e édition de la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière

Atelier n° 4 : innovations - Comment l'expert peut-il accompagner investisseurs et utilisateurs ?

Cet atelier, animé par **Claude Galpin**¹, recevait **Bernard Baret**² en tant que représentant des investisseurs et **Patrick Illiano**³ pour les utilisateurs, soit les deux plus grandes familles consommatrices d'expertises, devant une assemblée de plus d'une quarantaine de personnes représentant de nombreux métiers de l'immobilier.

À l'issue d'une intervention très constructive de la part des deux intervenants, qui apprécient dans l'ensemble le travail de leur expert, puis des divers échanges avec la salle, il en ressort les éléments suivants sur les rapports experts - clients.

Concernant les investisseurs, ils consomment majoritairement un seul type d'expertise, récurrente (OPCI, etc.), avec une valeur vénale à l'instant T, puis un même profil d'expert en raison des cadres réglementaires auxquels ils sont soumis. Par ailleurs, tenant compte de l'accélération du besoin d'expertises, ils ont apprécié les innovations réalisées ces dernières années avec notamment l'amélioration et la simplification des supports ainsi que les échanges entre les experts A et B. Par contre, le problème de comparabilité des expertises et des méthodes est soulevé, notamment sur les taux retenus et les valeurs locatives de marché. Il est donc

souhaité et demandé plus de précisions dans les comparables de paramètres, en conséquence une plus grande uniformisation des outils et des documents entre les experts spécialement pour la *feuille de calculs*. Ensuite, face à une réalité économique de plus en plus contraignante, afin de diminuer le coût de ces expertises trimestrielles obligatoires, qui semblent justifiées pour les fonds fermés, la limitation à des campagnes semestrielles pour les fonds longs est à l'étude mais cela entraînera un volume de travail et surtout d'honoraires moindre pour les experts.

Du point de vue des utilisateurs, qui peuvent présenter des profils distincts mais qui restent de grands consommateurs d'expertises même si leurs besoins sont moins récurrents, leur intérêt pouvant se porter sur tous types d'actifs, il s'avère qu'ils sollicitent l'ensemble de la famille des experts (grands cabinets, experts judiciaires ou fonciers, etc.) et s'appuient sur différents types d'expertises en fonction des actifs évalués (bureaux, locaux commerciaux, hôtels, etc.) et/ou de la problématique rencontrée (valeur vénale, valeur locative, procédure de déplafonnement, etc.). Ainsi, dans le cadre d'expertises occasionnelles ne répondant pas à un cadre réglementaire mais nécessaires pour résoudre les problématiques rencontrées telles qu'un arbitrage sur un actif spécifique, l'intervention en amont d'un investissement, la fixation d'un loyer, etc., la mise en place d'équipes pluridisciplinaires est

appréciée. Toutefois, il est souhaité que celles-ci aient une approche dynamique des dossiers puis une certaine mobilité intellectuelle, avec une certaine adaptabilité en fonction du dossier étudié et sans hésiter à échanger avec d'autres experts ou professionnels.

En conclusion, il est également demandé par les deux intervenants que l'expert s'implique de plus en plus en aval de sa mission d'expertise en assistant son client dans d'éventuelles réflexions stratégiques mais également lors de la présentation des valeurs en étant capable de justifier et d'expliquer ses travaux. En réponse, des experts présents dans la salle indiquent qu'ils accompagnent très régulièrement leurs clients et que le service après-vente est systématiquement assuré lors du rendu des rapports.

Cependant, en vue d'une collaboration plus étroite entre l'expert et le mandant, puis sur le fait d'étendre les missions traditionnelles, les experts mettent en avant la problématique des honoraires qui baissent très régulièrement depuis des années et que pour des missions de conseils à forte valeur ajoutée, nécessitant généralement l'intervention d'experts seniors, une hausse des honoraires sur ce type de prestation doit être envisagée par le client... ■

1 Président de VIF Expertise - Président de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière - IFEI.

2 Directeur des relations institutionnelles chez Amundi Immobilier.

3 Directeur de l'immobilier chez Belambra Club.

La directive AIFM et ses conséquences sur la profession d'expert

EXPERT

Claude Galpin
Président fondateur de
VIF Expertise -
Président de l'IFEI



La directive AIFM du 1^{er} juillet 2011 relative aux fonds alternatifs (*hedge funds*), qui doit être transposée en droit français en juillet 2013, concerne pour le

compartiment immobilier les évaluations des :

- OPCV,
- SCPI,
- fonds immobiliers.

Ces évaluations sont réalisées en interne par les gestionnaires des fonds, soit par des évaluateurs externes.

La directive AIFM nécessite la mise en place d'un enregistrement pour les évaluateurs externes.

« L'expert externe en évaluation

est soumis à un enregistrement professionnel obligatoire reconnu par la loi ou à des dispositions législatives ou réglementaires ou à des règles de conduite professionnelles.

L'expert externe en évaluation offre des garanties suffisantes pour être en mesure d'exercer efficacement la fonction d'évaluation concernée... ».

Première conséquence pour les experts en évaluation immobilière : dès lors qu'ils interviendront en évaluation immobilière sur un OPCV, ils ne seront plus

.../... Suite p.4

des évaluateurs immobiliers comme le stipulent actuellement les articles L.214-11 du Code Monétaire et Financier et 424-45 du Règlement Général de l'Autorité de Marchés Financiers, mais ils deviendront, comme l'indique le projet de transposition, des experts externes en évaluation immobilière.

Il est à noter que les futurs experts externes en évaluation immobilière intervenant sur ces véhicules, font déjà l'objet d'un agrément individuel et préalable de l'AMF.

Dans cette perspective, le comité en place chargé d'étudier la transposition de la directive en France, a considéré dans son rapport du 26 juillet 2012, que les pratiques actuelles de recours à des évaluateurs externes spécialistes de la valorisation d'actifs immobiliers, conviennent aux gestionnaires de fonds français et souhaite que la directive n'en détériore pas l'efficacité.

Pour accompagner la transposition de la directive AIFM en droit français, l'AFREXIM et l'IFEI, en tant que membre fondateur de la Fédération Française des Experts en Evaluation (FFEE), ont échangé sur les modalités de mise en œuvre de la transposition. La FFEE regroupe des associations d'évaluateurs financiers et immobiliers. À cette occasion, les experts en évaluation immobilière, à la différence des évaluateurs financiers, ont pu constater qu'ils disposaient d'un référentiel français commun à de nombreuses organisations comme la Charte de l'expertise en évaluation immobilière et de mécanisme de contrôle de qualité (contrôle AFREXIM) ou encore le statut Recognised European Valuer (REV).

Une note de recommandation en octobre 2012 a été transmise par la FFEE à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de :

- retenir la formule de l'enregistrement de l'expert (personne physique ou morale) auprès d'une association professionnelle reconnue par l'AMF ;
- vérifier que le code de déontologie est conforme à celui de l'IVSC et en

France pour le compartiment immobilier à la Charte de l'expertise ;

- mettre en place un contrôle qualité à l'entrée et de manière régulière ;
- prévoir une supervision de la gouvernance sous forme d'un conseil de surveillance composé de personnes extérieures à la profession d'experts par la FFEE ;
- établir un rapport annuel à l'AMF sur le fonctionnement de l'expertise.

Le Registre des experts externes en évaluation immobilière dispose en France d'une norme issue de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière.

La mise en place du registre des experts en évaluation immobilière va donc pouvoir se mettre en place d'autant que concomitamment à la note transmise à l'AMF en octobre 2012, la 4^e édition de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière a été diffusée.

Cette quatrième édition a été approuvée par 14 associations ou ordres sans réserve.

L'activité d'expertise en évaluation immobilière a été clairement définie dans le chapitre 1 titre I de cette nouvelle édition.

« L'expertise en évaluation immobilière consiste à déterminer la valeur des biens et droits immobiliers après analyse de toutes les pièces communiquées par le client. La mission de l'expert en évaluation immobilière implique la rédaction d'un document d'expertise dans les conditions définies au Titre III de la présente Charte dans lequel les facteurs juridiques, économiques, techniques et fiscaux de la valeur sont pris en compte conformément à un contrat d'expertise.

Les documents d'expertise en évaluation immobilière se distinguent donc de l'avis de valeur que les professionnels de l'immobilier peuvent émettre. Cet avis de valeur affirme un prix de vente sans le démontrer ou le justifier conformément à la Charte de l'expertise en évaluation immobilière. Par ailleurs, l'expert en évaluation immobilière rédigera le rapport d'expertise uniquement après avoir conclu un contrat d'expertise définissant le cadre, les termes et les conditions de mise en œuvre de sa mission d'évaluation immobilière. »

Par conséquent, le Registre des experts externes en évaluation immobilière dispose en France d'une norme issue de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière.

Cette norme pourrait également être complétée par les certifications en vigueur en France. La Charte de l'expertise en évaluation immobilière fait état dans son paragraphe 1.2 du chapitre I du titre I, de deux systèmes de certifications internationales : la certification VRS de la RICS et la certification REV (Recognised European Valuer) de TEGoVA, qui est devenue en quelques années la certification dominante en Europe. Cette dernière certification correspond à l'article 19 de la directive AIFM puisqu'elle fait l'objet d'un examen sur dossier à l'entrée et qu'elle est renouvelable tous les 5 ans après une nouvelle étude sur dossier.

De même les sociétés de l'AFREXIM et les experts en évaluation immobilière évoluant en leurs seins, pourraient figurer dans ce registre en raison du contrôle qualité annuel qui est diligenté chaque année par les sociétés membres (10) de cette association.

Cette approche concerne la demande résultant de la directive AIFM. Toutefois, cette demande fait écho à celle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la banque de France, qui souhaiterait disposer d'un fichier des experts en évaluation immobilière, membres d'une association, membres du Comité d'application de la Charte afin d'appliquer l'article R.332-20 du code des assurances.

La France dispose donc à présent de tous les moyens pour mettre en place une autorégulation de la profession d'expert en évaluation immobilière.

À cet égard, lors de sa dernière réunion du 1er juillet une large majorité s'est dégagée pour mettre en place ce Registre des experts en évaluation immobilière par l'intermédiaire de cette *institution* qui souhaite parallèlement se doter d'une personnalité morale en se constituant en association selon la loi de 1901. ■

Ref. Hors-série Business Immo Expertise (juin 2013)

Formation spécifique Recognised European Valuer (REV by TEGoVA)

REV
Anne Digard-Benoit
Président adjoint de l'IFEI.
Président du comité REV
au sein de l'IFEI

Le 11 avril dernier, la session de printemps de cette journée de formation dédiée aux experts REV rassemblaient la plupart des experts certifiés des deux principales associations françaises (IFEI, CEIF), au sein des locaux de Foncier Home dans le 2^{ème} arrondissement de Paris.

Cette journée organisée en étroite collaboration par l'IFEI (**Anne Digard-**

Benoit, Coralie Couvret, Bérénice Charlier de Vrainville, Mike Morris, Philippe Taravella, François Sauval, José Martins) et la CEIF (**Pierre Chanaud, Enrique Muzard**), proposait comme thème principal *La logistique, 30 ans de mutations.*



C'est **Claude Galpin** qui accueillit les participants, environ soixante-dix, puis **Pierre Chanaud** réalisa un point sur l'actualité de TEGoVA et les experts REV en Europe avec notamment l'annonce de la sortie prévisionnelle de la version française de la septième et dernière édition des European Valuation Standards (EVS) ou *Blue Book* pour la fin de l'année 2013. **Mike Morris** prit le relais afin d'évoquer

les IVSC et **Claude Galpin** conclut en évoquant la directive FFEE AIFM.

Ensuite, le sujet de cette journée fut abordé sous différents aspects grâce aux interventions de **Mirella Blanchard**, responsable études au Crédit Foncier Immobilier, qui présenta *l'évolution des actifs logistiques*, ainsi que celle de **Didier Malherbe**, directeur adjoint de la ligne de produit industrie logistique du groupe CBRE, par un point marché très complet (parc, offre, demande exprimée et placée, valeur locative, transactions) et la présentation de la grille TLOG.

Durant l'après-midi, la logistique fut analysée au travers des points de vue d'un investisseur, **François de La Rochefoucauld**, directeur général de Foncière Europe Logistique avec *la présentation du projet Garonor* ; puis d'un logisticien, **Luc Monteil**, directeur immobilier de Bolloré Logistic sur *les attentes des logisticiens sur les évolutions des actifs logistiques.*

Pour conclure, **Albert Malaquin**, membre de notre Institut, Directeur général d'Alteara et Président de Rue du Commerce, partagea son expérience de la logistique au travers du *e-commerce.*

L'ensemble de la documentation utilisée durant cette journée est disponible sur le site internet de l'institut mais accessible aux seuls experts REV.



Mirella Blanchard



Didier Malherbe



François de la Rochefoucauld



Luc Monteil



Albert Malaquin

Nouveaux experts certifiés REV

À l'issue de la dernière assemblée générale de TEGoVA, cinq nouveaux experts de l'IFEI ont été certifiés REV :
Cécile Dubois,
Delphine Besnier-Barthélémy,
Grégory Grey-Johnson,
Christian Roussel,
Jean-Yves Bourguignon.



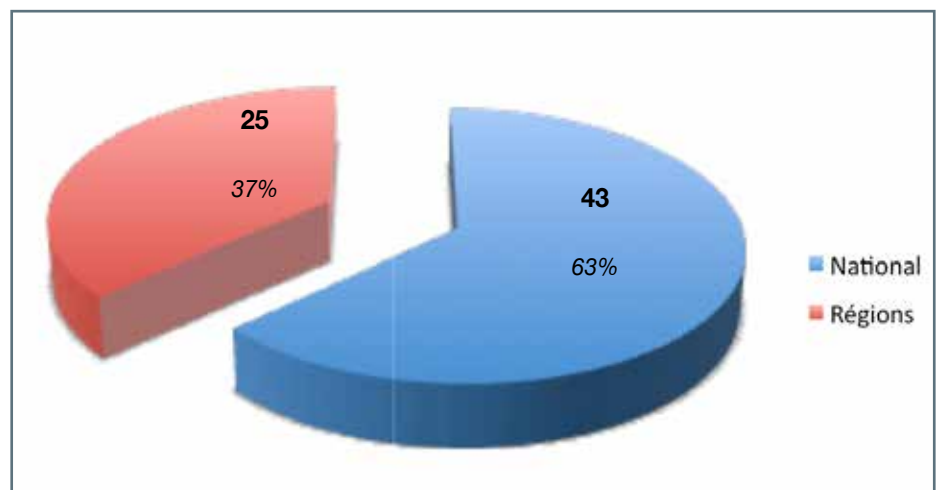
Experts IFEI certifiés REV

REV Coralie Couvret
Membre du comité REV au sein de l'IFEI

À ce jour (1er juillet 2013), l'IFEI compte 68 experts certifiés REV répartis selon les graphiques ci-après.

Gilles Bourdain,
François Cauvin,
Coralie Couvret,
Hervé Demanche,
Anne Digard-Benoit,
Claude Galpin,
Gérard Le Roux,
José Martins,
Mike Morris,
Patrick Planchet,
François Sauval,
Philippe Taravella,
Antoine Vasselin.

Répartition des experts REV National IdF-Régions



Attention au lieu de cette formation

Formation REV (12^e édition) Mardi 1^{er} octobre 2013

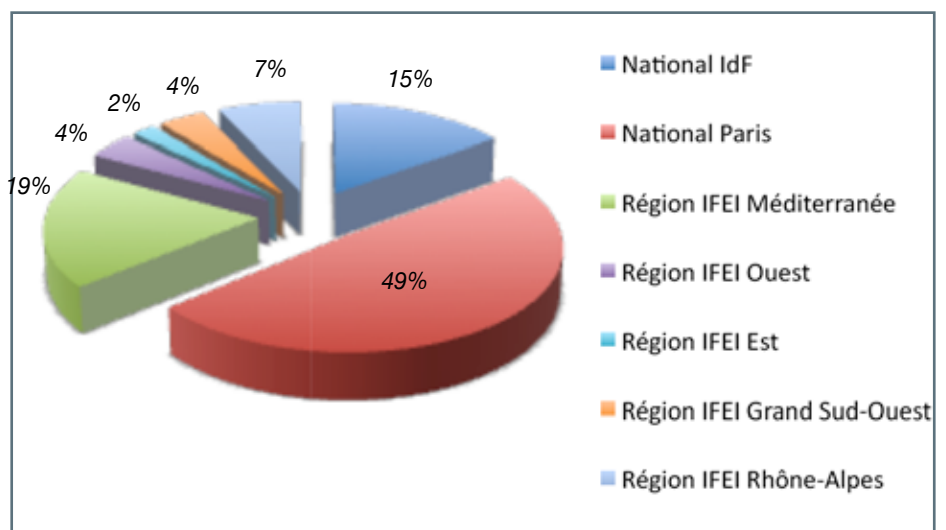
REV Comité de reconnaissance REV de l'IFEI : Anne Digard-Benoit, Bérénice Charlier de Vrainville, Coralie Couvret, José Martins, Mike Morris, François Sauval, Philippe Taravella

L'hôtellerie classique et ses variantes

La prochaine formation REV, correspondant à la session d'automne, est prévue le mardi 1er octobre 2013 au sein des locaux de CBRE Valuation, 145 rue de Courcelles, 75017 Paris.

Le programme détaillé vous sera communiqué ultérieurement.

Répartition géographique détaillée des experts REV



Section Méditerranée

IFEI

Pascale
Faivret Fasquelle



Le 14 juin dernier, la section s'est réunie sur Nice à l'hôtel Boscolo où étaient présents 24 participants dont 20 membres de la section et 4 accompagnants.

Le début de matinée fut consacré à l'assemblée générale 2013 en revenant sur la vie de la section durant cette dernière année. Quitus fut donné au trésorier pour la gestion comptable 2012. À ce jour la section comprend 31 membres dont 6 associés. 52 % des membres titulaires (experts) sont certifiés REV.

Ensuite, **Nicolas Ponson** de la Société Redman présenta une opération com-



plexe (AMO, CPI et VEFA) de restructuration d'un ensemble immobilier, *Etoile Ampère*, située à Aix-les-Milles. **Lionel Briand**, de BNP Paribas Real Estate valuation, enchaina pour présenter la Principauté de Monaco afin que **Grégory Renault**, du groupe CBRE, analyse le marché d'immobilier d'entreprise de Monaco.

Après la pause déjeuner, **Lionel Briand** intervint de nouveau, toujours sur Monaco, pour évoquer les marchés de

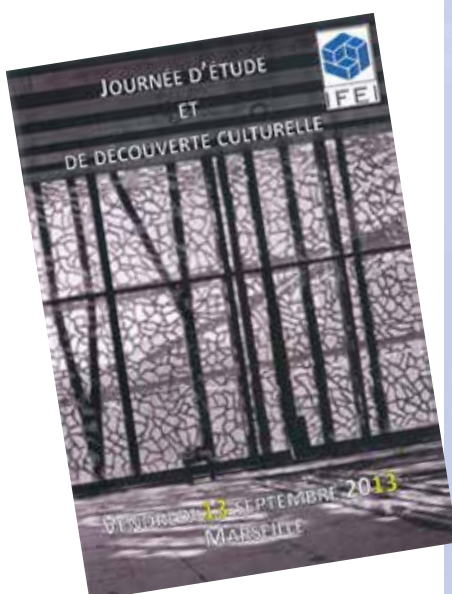
l'habitation et des commerces puis le montage d'une opération immobilière livrée en 2012.

Pour les membres absents à cette journée, vous pourrez retrouver une partie des supports des intervenants dans la rubrique *Mes documents* du site internet de notre Institut. ■



<http://www.mp2013.fr/>

Par ailleurs, n'oubliez pas que la section Méditerranée organise une journée de formation et de découverte dans la Capitale européenne de la culture, qui se déroulera le vendredi 13 septembre 2013. Voir ci-dessous.



Sous le haut patronage de **Roland BLUM**, Premier adjoint au Maire de Marseille, la journée commencera à :

9h45 au « Pavillon M » où nous serons accueillis par : **Didier PARAKIAN**, Adjoint au Maire de Marseille Délégué au développement des entreprises marseillaises.

Suivra notre réunion de travail à la Villa Méditerranée où se succéderont :

François JALINOT, Directeur Général de l'EPA Euroméditerranée, qui nous présentera les réalisations et projets des périmètres Euromed 1 et Euromed 2.

Jean-Claude TERRIER, Directeur Général du Grand Port Maritime de Marseille, qui nous exposera les problématiques de foncier du Grand Port de Marseille.

Enfin, **Antoine HINFRAY**, Membre associé de l'IFEI, Avocat au barreau de Paris, spécialiste du droit immobilier et du droit de la fiducie, nous précisera les particularités juridiques des AOT et autres concessions.

Un déjeuner suivra cette matinée.

L'après-midi sera consacrée à la visite des musées :

MUCEM



Villa Méditerranée



Musée Regards de Provence



Membres admis lors des Conseils supérieurs des 13 mai et 1er juillet 2013

Titulaires

Lionel Briand

(change de statut)
BNP Paribas Real Estate Valuation,
13235 Marseille
(Section Méditerranée)

Stéphane Daigremont

Estimations
immobilières,
Responsable du pôle
clients internationaux,
Cushman &
Wakefield Expertise,
75008 Paris



Pierre de Gaalon

Estimations immobilières,
Cogérant, Gaalon Guerlesquin,
44000 Nantes
(Section Ouest)

Yannick Giller

Estimations
immobilières,
BNP Paribas Real
Estate Valuation,
92867 Issy les
Moulineaux



Clémence Kibangou

Estimations
immobilières,
CBRE,
75017 Paris



Solenne Loizeau

Estimations immobilières,
BNP Paribas Real Estate Valuation,
44000 Nantes
(Section Ouest)

Associés

Mélanie Esnault

Responsable de
programme.
ADIM Ouest-VCF,
44220 Coueron
(Section Ouest)

Associés (suite)

Michel Huygue

Expert associé,
IPFEC,
Immobilier - Fiscalité,
92170 Vanves



Isidro Perez-Mas

Expert associé,
IPFEC,
Immobilier - Fiscalité,
92170 Vanves



Auditrice

Sylvia Stark

Expert immobilier,
Galtier expertises
immobilières
13006 Marseille
(Section
Méditerranée)



Pour notre lundi de rentrée en septembre, nous vous proposons de découvrir dans le cadre de notre visite annuelle : *l'opération de redéveloppement de Laënnec*, avec l'aide de **Philippe Bouvier**, Directeur des Investissements de Cogedim.

**Rendez-vous le
lundi 2 septembre 2013
à 17 h 00**

Rendez-vous 4 impasse Oudinot, 75007 Paris. Nombre de places limité (réponse souhaitée avant le 14 août).

Les permanences du secrétariat de
l'IFEI sont assurées
le lundi et le jeudi



26, rue de la Pépinière
75008 Paris
Tél. : 01 44 70 02 12
Fax : 01 44 70 04 14
www.ifei.org
contact@ifei.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Calendrier des rendez-vous 2013

Lundi 2 septembre 2013

- 16 h 00 : Comité Directeur
- 17 h 00 : les Lundis de l'IFEI
Visite d'un immeuble
(Opération de redéveloppement de Laënnec - voir p. 8)

Lundi 7 octobre 2013

- 16 h 00 : Conseil Supérieur (5)
- 18 h 00 : les Lundis de l'IFEI

Lundi 18 novembre 2013

- 16 h 00 : Comité Directeur
- 18 h 00 : les Lundis de l'IFEI

Lundi 2 décembre 2013

- 16 h 00 : Conseil Supérieur (6)
- 20 h 00 : dîner annuel

Depuis juin 2013, les candidatures se font en ligne

Les personnes qui souhaitent rejoindre notre Institut doivent désormais déposer leur dossier de candidature en ligne sur le site Internet et télécharger les pièces requises.

Les candidats peuvent ainsi suivre le parcours de leur dossier.

À réception par le secrétariat via le site, les demandes sont analysées puis confiées au Conseil Supérieur pour audit. Quatre dossiers ont déjà été déposés sur le site.

Ce nouveau procédé permet de suivre en temps réel la gestion des candidatures au sein de notre Institut. ■

Le Cercle de l'IFEI

Comité de rédaction :

David Jouannet (rédacteur en chef),
Coralie Couvret, Sandrine Fougeirol du
Boullay, Martine Lecante, Claude Galpin,
José Martins, Philippe Laroche (LLCom).